Centre hospitalier
SAINT JEAN DE DIEU

# Guide d'information

**destiné aux familles et aux proches**

# Bienvenue au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Qualité des soins confirmée
Établissement certifié

Votre proche vient d'être hospitalisé dans un service de soins de notre établissement.

Il est pris en charge par une équipe soignante composée, notamment, de médecins psychiatres, de psychologues, d'un cadre de santé, d'infirmiers, d'aides soignants et d'assistants sociaux.

Vous avez peut-être de nombreuses interrogations.

Ce guide vous est destiné. Il est là pour vous apporter de l'information pour faire face à cette situation.

## Qu'est-ce que le Centre hospitalier Saint Jean de Dieu ?

Le Centre hospitalier Saint Jean de Dieu est un établissement privé à but non lucratif assurant la mission de service public de psychiatrie de secteur. Cet hôpital fait partie des structures de soins prenant en charge les personnes adultes, adolescentes et les enfants ayant un problème de santé mentale. Il existe également des structures de soins extérieures à l'hôpital assurant la continuité de cette prise en charge.

C'est la domiciliation de votre proche qui détermine les structures de soins qui vont assurer sa prise en charge.

Les secteurs rattachés au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu correspondent au 7ème arrondissement de Lyon et aux cantons du sud et de l'ouest de la métropole et du département du Rhône.

## Comment va se dérouler la prise en charge de mon proche ?

A son arrivée, votre proche est pris en charge par une équipe de soins. Des consignes médicales peuvent être posées lors du premier entretien avec un médecin psychiatre. Elles sont individualisées et expliquées à votre proche.

Dans certaines situations et uniquement si l'état de santé le nécessite, ces consignes comprennent des mesures de restriction (comme la limitation des sorties, des visites, de l'usage du téléphone, ou le port du pyjama ).

Ces mesures de restriction  sont prises par le médecin psychiatre, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, dans le respect de la loi et des droits du patient. Elles sont réévaluées régulièrement et votre proche en est informé.

Ces mesures évoluent au cours de son hospitalisation et sont levées dès qu'elles ne sont plus nécessaires

Si en cours d'hospitalisation une mesure de soins sans consentement est déclenchée, un contrôle de cette restriction de liberté est effectué par le juge des libertés et de la détention. Il en est de même pour le déclenchement d'une mesure d'isolement et/ou de contention.

## Quand pourrai-je avoir des informations sur l'état de santé de mon proche et à qui m'adresser ?

Si votre proche est d'accord, vous pourrez être reçu avec lui par le médecin. C'est uniquement dans ce cadre que des informations sur son état de santé pourront être partagées avec vous. Dans tous les cas, l'équipe de soins veille à ce que le secret médical et le souhait du patient soient respectés.

## Quand pourrai-je rendre visite à mon proche ?

Chaque cas est particulier. En fonction de son état de santé, les visites sont envisageables selon les horaires affichés dans l'unité de soins.

## Comment va s'organiser la fin de l'hospitalisation et la sortie de mon proche ?

Cette sortie sera autorisée par le médecin psychiatre.

Vous serez sollicité par l'équipe soignante pour organiser avec elle une permission ou la sortie de votre proche. L'équipe s'efforcera de tenir compte de vos possibilités et de vos souhaits.

Après l'hospitalisation de votre proche, la lettre de liaison doit être remise au patient. Les soins pourront se poursuivre en ambulatoire sur les structures extra-hospitalières ou auprès d'un psychiatre libéral de son choix.

Si votre proche est hospitalisé sans son consentement, sa sortie s'organise dans le cadre d'un programme de soins.

## A qui puis-je m'adresser en cas de difficulté ?

- Vous pouvez contacter le psychiatre référent de votre proche.

- Vous pouvez également contacter la responsable du service des hospitalisations et des relations avec les usagers.
  Tél. : 04 37 90 10 54
  Mail : cdu.sjd@arhm.fr

- Il existe une Commission des usagers (CDU). Sa composition comprend des représentants des usagers. Leur mission principale est de porter la parole des usagers du système de santé. Ils sont les garants du respect de leurs droits et de leurs intérêts.

  Elle est affichée dans toutes les unités de l'hôpital. Un médiateur médecin ainsi qu'un médiateur non médecin peuvent également être saisis en cas de problème. Dans tous les cas, vous devez adresser une lettre au représentant légal de l'hôpital.

  Si vous souhaitez vous exprimer, vous pouvez adresser par courrier votre retour critique sur la prise en charge de votre proche.

## Les autres ressources à votre disposition

Si vous ressentez le besoin d'échanger autour de la maladie, de la vie à l'hôpital, des traitements et des soins, vous pouvez rencontrer des aidants :

### à la Maison des usagers

Située au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu,
lieu d'accueil, d'écoute et d'information.
Tél. : 04 37 90 13 72

### à France Alzheimer Rhône

Association qui intervient dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés.

6 place Carnot - 69002 Lyon
Tél. : 04 78 42 17 65
https://www.francealzheimer.org/rhone/

### à l'UNAFAM

Association d'entraide des familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques, qui reçoit les personnes concernées pour apporter de l'aide morale et/ou pratique, soit à la Maison des usagers soit dans ses locaux.

66 rue Voltaire - 69003 Lyon
Tél. : 04 72 73 41 22
www.unafam69.org/

### au programme BREF

Programme de psychoéducation BREF, offre un soutien gratuit aux proches de personnes atteintes de troubles mentaux, pour les aider à comprendre et à gérer le « fardeau » lié à la maladie.

Centre hospitalier Saint Jean de Dieu
Tél. : 04 27 18 80 14 ou 07 60 61 38 07
Contact : bref@arhm.fr

Vous pouvez également vous procurer **L'INDISPENSABLE**, guide à l'intention des membres de l'entourage d'une personne atteinte de troubles psychiques, auprès de l'UNAFAM.

**Les soignants sont vos premiers interlocuteurs.**
Ils sont là pour aider votre proche et, dans cet objectif, il est important que l'équipe puisse travailler avec vous, pour adapter le projet de soins qui répondra le mieux possible aux besoins de votre proche.

290 route de Vienne
B.P. 8252 - 69355 Lyon Cedex 08
http://sjd.arhm.fr/

*Réalisation : service communication Fondation ARHM - Impression : imprimerie CH Saint Jean de Dieu - Septembre 2025*